



Surface brute : 1406,12 ares
 Surface nette : 986,32 ares
 Surface à céder au domaine public communal :
 418,79 ares soit +/- 29,85 %
 à céder à la commune privée de la commune de Clervaux.
 lot 11 soit 2,00 ares

Surfaces

ILLOT 1		119,12	ILLOT 2		125,37
-	7799,00	-	300,00		
8338,00	selon besoin	0	0 <u>u</u>		
tp	ha=15,00	-	IV/15		
ILLOT 3		110,55	ILLOT 4		172,49
-	7237,00	-	28425,00		
7738,00	selon besoin	0	1 <u>u</u>		
tp	ha=15,00	-	IV/15		
ILLOT 5		36,02	ILLOT 6		253,65
-	2229,00	-	9261,00		
2521,00	selon besoin	0	1 <u>u</u>		
tp	ha=15,00	-	IV/15		
ILLOT 7		18,39	ILLOT 8		80,71
-	1110,00	-	4727,00		
1266,00	selon besoin	0	0 <u>u</u>		
tp	ha=15,00	-	IV/15		
ILLOT 9		56,11	ILLOT 10		11,92
-	367,00	-	14428,00		
3927,00	selon besoin	0	0 <u>u</u>		
tp	ha=15,00	-	IV/15		
LOT 11		2,00			
-	0,00	-	0,00		
200,34	selon besoin	0	0 <u>u</u>		
tp	ha=15,00	-	IV/15		

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / îLOT	Surface de sol (m²)	Surface d'empilage au sol (m²)	Surface couverte au sol (m²)	Type et nombre de logements	Hauteur des constructions (m)
LOT 11	200,34	0,00	0,00	0	0

Degré d'utilisation du sol par lot

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG
- courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- L, R, ... : nombre de niveaux pleins
- +1, -1, ... : nombre d'étages en retrait
- +1, -1, ... : nombre de niveaux sous combles
- +1, -1, ... : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hcx : hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre de constructions

- x-mi : x maisons isolées
- x-mj : x maisons jumelées
- x-mb : x maisons en bande
- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp : toiture plate
- tr (y%) : toiture à versant, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avants-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- lot projeté

Degré de mixité des fonctions

- min.xls : pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- max.xls : pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
- %xls : pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté/arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- canalisation pour passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende officielle

Cotations

- dimensionnement des immeubles
- recul des immeubles

Représentations

- indication des coupes
- indication numérotée lot et surface
- lot à céder au domaine privé de la commune de Clervaux
- bande de 1m avec épaisseur de 0,80m
- protection de bordure de l'îlot en > 30 min / < 30 h / an.
- garantie théorique en zone PAP-QE (la stèle indicatif)

Niveau de référence

- niveau de référence "rue"
- niveau de référence "plateforme"
- limite séparative entre niveau de référence "rue" et niveau de référence "plateforme"

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- canalisation pour eaux usées
- élément bâti ou naturel à sauvegarder
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

Schumacher Schmitz Architekten

INDICE INFORMATIONS DESSINE DATE

Le Plan d'Aménagement Particulier est conçu sur base des éléments suivants:
 - Plan d'Aménagement Général suite modification ponctuelle de mars 2023
 - Niveau d'assèchement initial : 09/07/2020 par le Bureau Schneider & Associés

PROJET : PAP-Nouveau Quartier "Zone d'activité régionale" à Fischbach

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : SICLER - Syndicat Intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux
 11B, Klatzwee L-9714 Clervaux

DESSINE : LB CONTROLE : AA
 FORMAT : ISO A0 DATE : 27.10.2025
 N° : 01 PLAN